

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 27 avril 2020 à laquelle sont présents par conférence téléphonique mesdames les conseillères Esther Fortin, Manon Bougie et Solange Thibodeau, ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin qui est présent dans la salle du conseil.

Sont également présents dans la salle du conseil messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 33.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 20-11884

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 20-11885

Séance ordinaire du 14 avril 2020

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 20-11886

Adoption du Règlement numéro 777-2020

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 avril 2020;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 777-2020 modifiant le Règlement numéro 764-2019 concernant l'exigibilité des taxes, tarifications et autres, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 777-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 20-11887

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 3 avril 2020, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 830 616,49 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 830 616,49 \$ couvrant la période du 3 avril 2020 au 16 avril 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11888

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et la pose sur demande de revêtement bitumineux pour l'année 2020

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PAVAGE SARTIGAN LTÉE	1 489 803,00 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	1 718 765,12 \$
CONSTRUCTION B.M.L., DIVISION DE SINTRA INC.	1 893 622,34 \$

RÉSOLUTION N° 20-11888 (SUITE)

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 16 avril 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PAVAGE SARTIGAN LTÉE**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 20 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **PAVAGE SARTIGAN LTÉE** au montant de **1 489 803,00 \$**, incluant toutes les taxes applicables pour la fourniture et la pose sur demande de revêtement bitumineux pour l'année 2020, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 486 097,58 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 768-2020.

QUE la somme de 558 323,59 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 296-2008.

QUE la somme 445 381,83 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même la subvention du programme AIRRL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11889

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection des services municipaux sur la 114^e Rue entre la 1^{re} Avenue et la 3^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX & LESSARD LTÉE	535 500,55 \$
R. J. DUTIL & FRÈRES INC.	573 853,57 \$
LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC.	655 309,80 \$
T.G.C. INC.	719 379,03 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 16 avril 2020 que les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 20 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-11889 (SUITE)

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE** au **montant total de 535 500,55 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la réfection des services municipaux sur la 114^e Rue entre la 1^{re} Avenue et la 3^e Avenue**, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit financé par la subvention à recevoir du programme de remise d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11890

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection et construction de trottoirs et bordures

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	234 146,60 \$
9060-1535 QUÉBEC INC. /A.D. ROY	311 783,46 \$
CONSTRUCTION DLP	534 633,75 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 16 avril 2020 que les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 20 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE** au **montant de 234 146,60 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour la réfection et construction de trottoirs et bordures**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé – Nouvelle ville tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11891

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la reconstruction d'un mur de soutènement au coin de la 129^e Rue et de route 173

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 7 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	66 950,23 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	109 977,11 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	171 082,80 \$

RÉSOLUTION N° 20-11891 (SUITE)

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 16 avril 2020 que les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 20 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC. au montant total de 66 950,23 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la reconstruction d'un mur de soutènement au coin de la 129^e Rue et de la route 173**, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 66 950,23 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11892

Acquisition de 3 servitudes pour les travaux de raccordement de la 77^e Rue et de la 78^e Rue au réseau d'égout sanitaire de la Ville (secteur 1)

ATTENDU : que des servitudes sont requises pour desservir certaines résidences de façon gravitaire dans le secteur 1 des travaux de raccordement à l'égout sanitaire de la 77^e Rue et de la 78^e Rue;

ATTENDU : que les 3 propriétaires ont donné leur approbation à céder les servitudes nécessaires pour ces raccordements;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'acquisition des servitudes par M. René Baillargeon, soit un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (3 627 993), par Mme Jacqueline Garneau, soit un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots numéro TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE (3 627 991) et CINQ MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLE SIX CENT TRENTE-SIX (5 242 636), par M. Gilles Bernard, soit un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots numéro TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (3 627 992) et CINQ MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLE SIX CENT TRENTE-SEPT (5 242 637) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me André Poirier, notaire, lequel projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE ces servitudes soient faites en considération des sommes suivantes :

RÉSOLUTION N° 20-11892 (SUITE)

- M. René Baillargeon, 575, 77^e Rue : 913,50 \$
- Mme Jacqueline Garneau, 565, 77^e Rue : 1 416,00 \$
- M. Gilles Bernard, 530, 78^e Rue : 230,65 \$

QUE la somme de 2 560,15 \$ soit financée à même le Règlement numéro 717-2018.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Manon Bougie sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce et sur la Table de concertation sur l'immigration, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud et par monsieur le maire Claude Morin sur la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA), sur l'Union des municipalités du Québec et sur le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Madame la conseillère Esther Fortin demande des informations sur la date de la collecte des résidus domestiques dangereux et sur la réouverture des camps de jours.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h, sur proposition de madame la conseillère Manon Bougie et appuyé par madame la conseillère Solange Thibodeau la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier
